



## OFFRE D'EMPLOI

### La Commune d'ABRIÈS-RISTOLAS recrute Un Agent Technique Territorial Polyvalent

#### DESCRIPTIF DU POSTE

(Titulaire par voie de mutation ou contractuel)

| Candidature  |   |
|--|---|
| Adressez votre lettre de candidature et votre CV à : | Monsieur le Maire d'Abriès-Ristolas<br>1, Place des Halles<br>05 460 ABRIES-RISTOLAS<br>Ou par mail à :<br><a href="mailto:mairie@abries-ristolas.fr">mairie@abries-ristolas.fr</a> |
| Date limite  | <b>Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026</b>   |

| Identification du poste     |   |
|-----------------------------|---|
| Intitulé                    | Adjoint technique territorial   |
| Grade                       | Echelon n° 1 ( <b>I.B. 367 - I.M. 366</b> ) de la nouvelle échelle de rémunération Echelle C1 du grade d'Adjoint technique territorial.<br><br>Titulaire par voie de mutation ou contractuel (contrat de 3 ans renouvelable).<br><br>Plus régime indemnitaire suivant le profil et la situation familiale du candidat, (Supplément familial de traitement, Indemnité forfaitaire de sujétion d'expertise, participation à la complémentaire santé et prévoyance). |
| Service                     | Service technique   |
| Lieu d'affectation et dates | Commune d'Abriès-Ristolas, <b>du 1<sup>er</sup> juillet 2026</b> au 30 juin 2029  |

| Relations hiérarchiques (situation dans l'organigramme) |   |
|---|---|
| Supérieur Hiérarchique (qualité)                        | Maire   |
| Agents encadrés (nombre et fonctions)                   | Ce poste ne comporte pas de fonctions d'encadrement |

| Relations fonctionnelles |  |
|--------------------------|--|
| Elus                     | Maire, Adjoint chargé des travaux  |
| Agents                   | Responsable de l'équipe technique, Equipe technique, Secrétaires de Mairie |

| <b>Définition du poste</b>  |   |
|---|---|
| <b>Mission</b>  | Réaliser l'ensemble des tâches confiées aux services techniques municipaux  |
| <b>Activités</b>  | <p>Sous le contrôle du maire et/ou de l'Adjoint au Maire en charge des travaux, et en lien hiérarchique direct avec le Responsable de l'équipe technique, l'agent dispose d'une relative autonomie pour :</p> <p>Effectuer les petits travaux d'entretien des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maçonnerie, peinture, menuiserie, etc...</li> </ul> <p>Faire l'entretien courant de la voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nettoyage de la voirie</li> <li>- curage des fossés</li> <li>- déneigement, salage, gravillonnage (manuel et/ou avec engins)</li> <li>- conduite d'engins de chantier.</li> </ul> <p>Faire l'entretien des abords des espaces de tris sélectifs et de compostages.</p> <p>Entretien des espaces verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonte, débroussaillage, cimetières, arrosage des fleurs, ...</li> </ul> <p>Interventions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au Camping Municipal</li> <li>- sur l'aire municipale de Camping-cars</li> </ul> <p>Aide à la mise en place des équipements nécessaires aux animations du village (tables, chaises, aide au montage de chapiteaux, tentes, ...)</p> <p>Entretien des équipements et des réseaux d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions sur les réservoirs, les captages, conduites, relève des compteurs, etc ....</li> </ul> |
| <b>Compétences professionnelles requises sur le poste : savoir-faire</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire un véhicule [Permis B exigé et sans restriction – Transport scolaire]</li> <li>- Appliquer les normes et techniques d'utilisation des matériels et produits d'entretien</li> <li>- Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine</li> <li>- Rendre compte à la hiérarchie</li> <li>- Savoir utiliser une fraise à neige, une débroussailleuse, et autres outillages électroportatifs.</li> <li>- Savoir utiliser une combinée à bois (connaissances de base).</li> <li>- Entretien et ranger le matériel utilisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nettoyer les matériels d'entretien après usage</li> <li>- ranger les matériels et les produits</li> </ul> </li> <li>- Transmettre à sa hiérarchie les besoins en matériels et produits</li> <li>- Savoir proposer des améliorations dans l'organisation des tâches confiées</li> <li>- Etre titulaire du CACES R482 -CAT 1 et CAT A -avec expérience dans la conduite d'engins (déneigement/chargeur) et petits engins de chantier (mini-pelle, ....) serait un plus.</li> <li>- Etre titulaire du permis BE « Remorque » serait un plus.</li> </ul>  |
| <b>Compétences comportementales requises sur le poste : savoir-être (qualités attendues sur le poste)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser son travail en fonction du planning et des consignes données</li> <li>- Utiliser les matériels et les produits avec rigueur</li> <li>- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Observer le devoir de réserve, notamment lorsque le travail s'effectue au contact des usagers, courtoisie de rigueur</li> <li>- Savoir travailler en autonomie</li> <li>- Faire preuve d'esprit d'équipe</li> <li>- Faire preuve de motivation et adhérer aux propositions de formation proposées par l'employeur</li> <li>- Interdiction de consommer, ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants pendant le temps de travail.</li> </ul>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>Conditions d'exercice<br/>(<i>temps de travail, cycles de travail, horaires, contraintes, astreintes, moyens mis à dispositions ...</i>)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail : 35 h</li> <li>- Horaires : du lundi au vendredi sur <b>4,5 jours</b> de 8 h à 12h30 et de 13h30 à 17h15 avec une demi-journée vaquée, avec possibilité de mettre en place des cycles de travail selon les besoins, notamment le week-end pour la viabilité hivernale (astreinte hivernale).</li> <li>- Travaux supplémentaires en fonction des nécessités du service.</li> <li>- De manière exceptionnelle, vous pourrez être amené à effectuer des travaux, en cas de nécessité d'intervention urgente, en dehors des horaires de travail habituels</li> <li>- L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics).</li> <li>- Station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé, aptitude au travail dans des conditions climatiques difficiles (conditions hivernales).</li> <li>- Moyens mis à disposition : vêtements professionnels adaptés, vestiaire équipé de sanitaires, locaux de stockage des produits et matériels, moyens techniques appropriés.</li> </ul> |
|---|--|